

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MONTPELLIER – ARRONDISSEMENT
DE BEAUPORT

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet de réaménagement du parc Montpellier consiste en des travaux de remplacement des structures de jeux, de réaménagement des surfaces et d'aménagement de sentiers.

Le projet comprend tous les travaux accessoires et connexes.

Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques aux fins de la préparation des plans et devis, de la surveillance de chantier et du contrôle de la qualité.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 535 000 \$.

TOTAL : 535 000 \$

Annexe préparée le 27 janvier 2014 par :

Richard Marchand, directeur
Section des équipements
Division de la culture, du loisir
et de la vie communautaire
Arrondissement de Beauport